

Entre Cingal et Vallée de l'Orne

Ça vaut le détour



© Philippe Le Magnan

La Forêt du Cinglais

Elle vous fera découvrir un univers forestier à l'écart du monde. Puis au gré des petits chemins, vous vous retrouverez au travers des vieilles pierres, les traces de son histoire en admirant ses lavoirs, ses maisons, son château, sa chapelle et son église. Boulon vous invite à savourer l'histoire de son patrimoine rural. Appartenant au IX^{ème} siècle à la seigneurie de Thuit, le premier possesseur connu était Raoul d'Anjou. Son descendant, son fils aîné, Raoul Tesson de Cinglais passait pour posséder la tierce partie des terres en Normandie. Lors de la bataille de Val-Es-Dunes, il passa avec ses cent chevaliers, dans les rangs du Duc Guillaume et y amena la victoire. La famille Tesson a joué un rôle majeur dans la Conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, d'où de nombreuses récompenses de la part de celui-ci. Déclarée bien national en 1793, la forêt fut restituée à ses anciens propriétaires en 1814. Au cours du XIX^e siècle, elle subit une vague de défrichement (moins de 320 Ha). Outre le muguet qu'elle fournissait à l'agglomération caennaise, la forêt produisait beaucoup de bois et notamment celui qui alimentait la chaudière du tortillard reliant Caen à Falaise, via Bretteville-sur-Laize.

Au départ de Boulon, un circuit patrimoine de 6,7 km sur la thématique du Moyen-Age est disponible auprès de l'office de tourisme.



Pour + d'infos

OFFICE DE TOURISME
DE LA SUISSE NORMANDE

2 place Saint Sauveur - 14220 Thury-Harcourt-Le-Hom
Place du Tripot - 14570 Clécy
Tél. +33 (0)2 31 79 70 45
www.suisse-normande-tourisme.com

Circuit
N°26



La Suisse Normande
et le Cingal



Entre Cingal et Vallée de l'Orne

En cas d'urgence



112 | secours à partir d'un portable

Vous rencontrez des soucis sur votre itinéraire ?

N'hésitez pas à les signaler sur la plateforme, cela permet d'améliorer la qualité de nos circuits.

sentinelles.sportsdenature.fr

12,5 km
3h

Dénivelé positif cumulé 171 m

2024 - Mise en page, Suisse Normande Tourisme - Ne pas jeter sur la voie publique



© 3CSN



© P. Frappik



Calvados Attractivité
8 rue Renoir
14054 Caen cedex 4
Tél. +33 (0)2 31 27 90 30
tourisme@calvados.fr
www.calvados-tourisme.com

Une mission du
Département du Calvados.



Départ de Boulon

Balissage

- bonne direction
- changement de direction
- mauvaise direction

Entre Cingal et Vallée de l'Orne

Pas à pas

D Départ depuis le lavoir de Boulon.

1 Revenir vers le carrefour passant devant l'église, pour prendre la rue Godet et aller jusqu'au bout de celle-ci. A l'intersection, emprunter le chemin sur la gauche. Au croisement suivant, après la maison dite « de la mère Pageot », bifurquer à droite dans le chemin de terre entouré de talus.

2 Après être descendu, traverser à gué le passage du ruisseau Le Tourtout, remonter le coteau, s'engager dans le chemin forestier à droite.

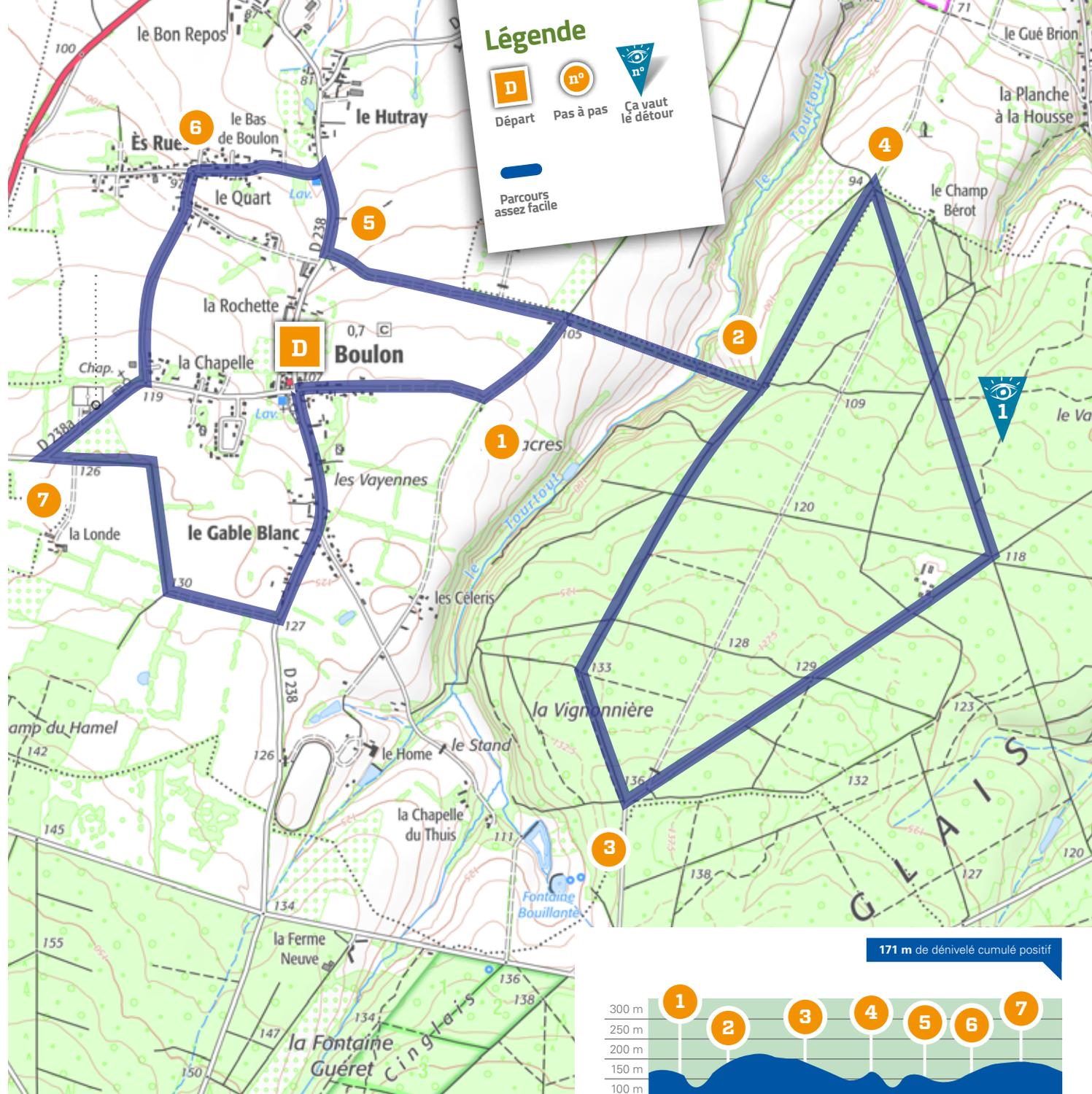
3 A 1,7 km, déboucher sur une route goudronnée, dans un virage, tourner alors à gauche. Continuer jusqu'à l'intersection de cinq chemins forestiers à environ 1,5 km et emprunter le second sur la gauche.

4 Au croisement, suivre la lisière de la forêt de Cinglais par le chemin de gauche. Rejoindre le repère 2, et se diriger alors à droite pour retraverser le ruisseau de Tourtout.

5 Emprunter le chemin jusqu'à la route, en face se trouve la ferme de la Rochette. Au calvaire se diriger à droite puis s'engager dans la première rue à gauche. Passer devant le lavoir qui possède une toiture ouverte.

6 Prendre à nouveau la première route à gauche, rue de la Chapelle, qu'il faut suivre tout droit jusqu'à la chapelle. Bifurquer à droite pour longer le terrain de sport.

7 A l'intersection suivante emprunter à gauche le chemin de La Londe. A la jonction avec le D238, tourner à gauche afin de redescendre la rue principale, passer devant le château de Boulon. Face à l'église, se trouve le presbytère du XVII^e Retrouver ensuite votre véhicule près du lavoir, celui-ci d'un style très différent du premier puisqu'il est couvert.



Extraits de SCAN 25© - © IGN - 2024 - Autorisation n°43-24010
Reproduction interdite

